



COMMUNE DE MAZION

Bulletin Municipal

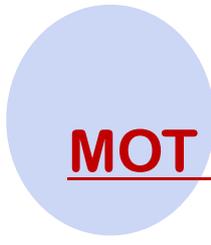


Dans ce numéro :

Conseil municipal	2
Employés communaux	3
Démarches administratives	4
Locations	5
ELECTIONS 2021	6
Etat Civil 2019-2020	à 7
Budget 2021	8
Prévision de travaux 2021	9
Affaires scolaires...	10
	à 11
Associations de la commune	12
	à 13
Les Epiciers de l'Estuaire	14
Assainissement NC	15
RÉA'J	16
Mission Locale	16
Civisme	17
Bruits de voisinage	18
Elagage/débroussaillage	à 19
Déchets verts	19
Préparez votre retraite	20
Jeux	20
Infos transports	21
Coordonnées utiles	22

JUN 2021





MOT DU MAIRE

Directrice de la publication :
Maryse CHASSELOUP et la
commission communale

Mise en page et impression :
Elise KLEBANOWSKI

Crédit photos : Mairie

Chers Mazionnaises et Mazionnais,

Ce printemps 2021 débute avec de nouvelles mesures sanitaires strictes pour lutter contre la pandémie de Covid 19 qui nous mobilise depuis plus d'un an maintenant. Je sais combien la situation pèse sur notre quotidien à tous, sur notre santé, nos emplois, nos projets, nos liens sociaux etc... La fermeture de l'école, une semaine avant les vacances scolaires, a été un nouveau défi d'organisation à relever pour tous les parents.

La municipalité a déployé tous les outils disponibles pour vous soutenir : Maintien de l'accueil physique des services municipaux

Malgré les circonstances, la vie de notre beau village ne s'arrête pas et nous poursuivons les projets.

S'il est une règle qui guide notre programme municipal, c'est celle de protéger « le vivant ».

Cela influe souvent sur les décisions des élus pour qui le « bien vivre » des administrés est une priorité.

En renforçant les actions déjà mises en place, notre ambition est de permettre aux habitants de Mazion de bénéficier d'une qualité de vie faite d'équilibre et de proximité avec la nature.

J'ai une pensée particulière pour les personnes décédées en 2019 et 2020. Treize Mazionnaises et Mazionnais, chers à notre cœur, nous ont quittés. Il faut avoir vécu cette terrible épreuve pour comprendre l'intensité de la douleur des familles à qui j'adresse ma respectueuse sympathie. Mais au cours de ces deux dernières années, nous avons eu le bonheur d'accueillir dix nouveaux petits Mazionnais.

La délinquance est en recrudescence, même au sein de notre petite commune. Nous vous rappelons de ne rien laisser dans vos véhicules et de bien les fermer à clé.

Continuons ensemble à prendre soin les uns des autres, car sortir du repli individualiste et faire preuve de tolérance sont essentiels pour préserver nos liens sociaux.

*Avec toute mon amitié,
Votre Maire, Maryse CHASSELOUP*



DÉFIBRILLATEUR
AUTOMATIQUE

DÉFIBRILLATEURS

**Deux défibrillateurs sont accessibles à tous, un devant la mairie, et un autre devant la salle des fêtes.
En cas de besoin, suivre les consignes données par l'appareil.**

MAIRIE DE MAZION

5 Le Bourg
33390 MAZION
Tél. : 05 57 42 10 12
Fax : 09 71 70 19 87
Mail : mairie-de-mazion@orange.fr
Site : www.mazion.fr

Horaires d'ouvertures : **Lundi, mercredi et vendredi**

De 09h00 à 12h30

Judi

De 14h00 à 18h00

Fermé le mardi

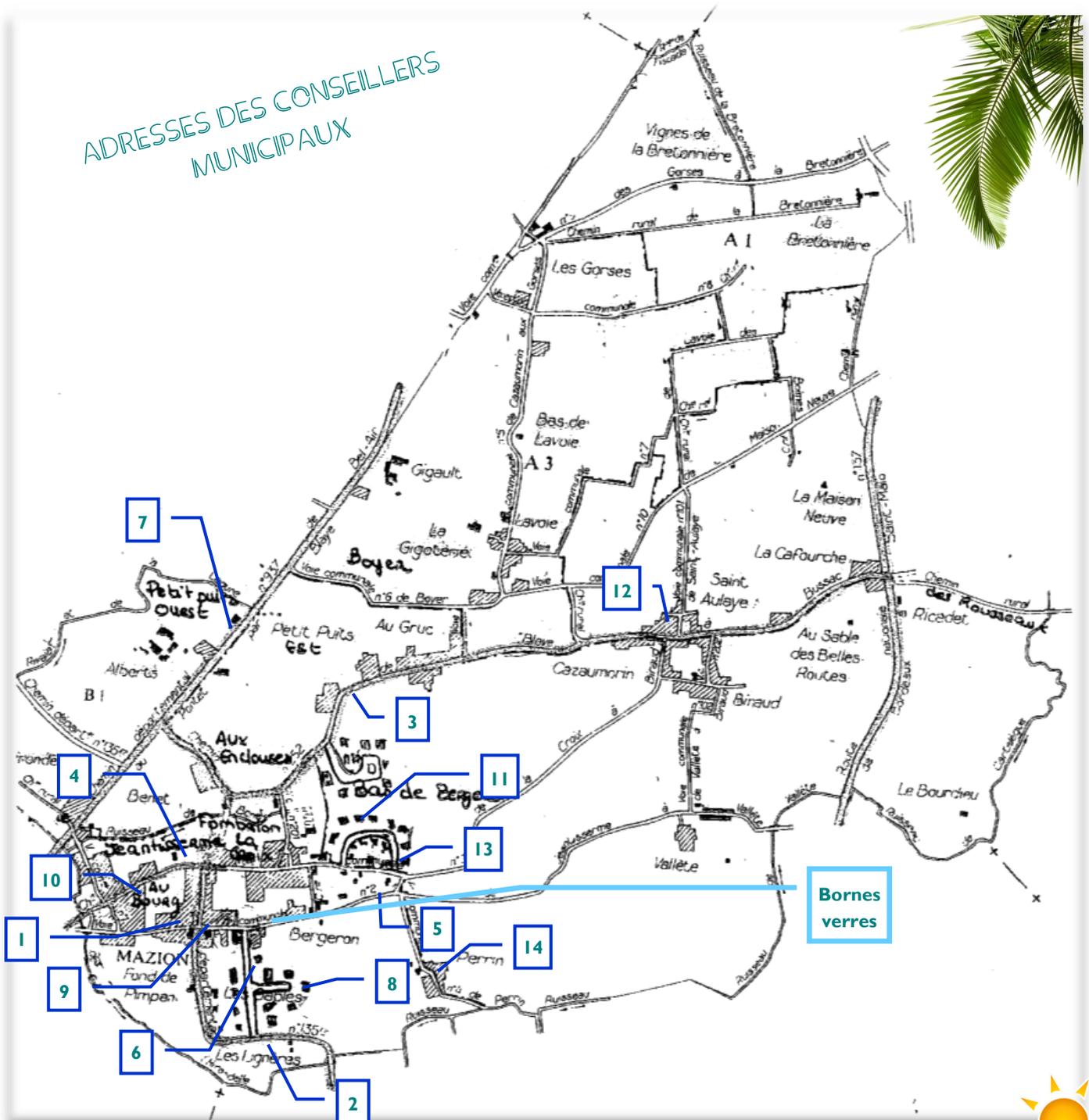


CONSEIL MUNICIPAL 2020



Le conseil municipal comprend 14 membres en exercice, présidé par **Maryse CHASSELOUP, Maire (1)** :
Michèle COUDERC, 1^{ère} adjointe (2), **Alain BOURDEAU**, 2^{ème} adjoint (3), **Éric SICAUD**, 3^{ème} adjoint (4),
Chantal KLEBANOWSKI (5), **Jérôme SEBERT** (6), **Catherine FAUCONNIER** (7),
Guillaume SOULIVET (8), **Michel DELSOL** (9), **Jacques DUBANT** (10), **Gérard FAUGERE** (11),
Didier GRENIER (12), **Samira LEBLANC** (13) et **Cyndie PLAITANT** (14).

ADRESSES DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX





PERSONNEL COMMUNAL

Pour assurer le fonctionnement de la commune, la mairie emploie 8 personnes :

- ↳ Brigitte BERTRAND, adjoint administratif
- ↳ Elise KLEBANOWSKI, adjoint administratif
- ↳ Maryse MORANDIERE, assistante de l'enseignante
- ↳ Sylvia POURRESY, assistante maternelle employée conjointement avec la commune d'EYRANS,
- ↳ Annick HYDIÉ, adjoint technique, qui assure aussi la garderie à l'école
- ↳ Christine VIOU, adjoint technique, qui assure la cantine
- ↳ Alain MOURGUES, adjoint technique à temps complet
- ↳ Marcel WATHELET, adjoint technique à temps non complet

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES...

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Tous les garçons et les filles domiciliés dans la commune doivent se faire recenser à la mairie le mois de leur 16^{ème} anniversaire, ou dans les deux mois suivants (se présenter avec le livret de famille et la carte d'identité en mairie).

TAXES et IMPÔTS - COMMUNE DE MAZION

TAXE D'ASSAINISSEMENT

Elle est fixée à **1,60 € / m³** + part fixe **11,85 €**.

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Concerne les propriétaires d'immeubles soumis à obligation de raccordement, elle est fixée à **1 300 €** (pour les constructions nouvelles et existantes rénovées).

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Elle est fixée au taux de **2,0 %** sur l'ensemble du territoire communal depuis 2015, et de **3,0 %** sur la zone I AU du P.L.U.

IMPÔTS (inchangés depuis 2016)

Taxe foncière sur le bâti : Taux communal = 16,40 % et Taux départemental = 17,46 %

Taxe foncière sur le non bâti = 38,70 %

Suppression de la Taxe d'habitation en 2020

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité, des passeports, des permis de conduire ont évolué.

Vous devez vous adresser à l'une des 36 mairies girondines équipées d'un dispositif de recueil (**par exemple : Mairies de Blaye, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Savin...**).

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- ⇒ je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un Smartphone.
- ⇒ je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- ⇒ je prends note du n° de pré-demande qui m'est attribué.
- ⇒ je choisis l'une des 36 mairies équipées de bornes biométriques et rassemble les pièces justificatives.
- ⇒ je me présente au guichet de la mairie équipée de bornes biométriques avec mon n° de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- ⇒ je suis prévenu par sms de la réception de ma carte.
- ⇒ je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

La carte d'identité d'une personne majeure est valable **15 ans**, celle d'un enfant mineur est valable **10 ans**.

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Site de l'Agence des titres sécurisés <https://ants.gouv.fr> ou sur <http://www.gironde.gouv.fr>



LOCATIONS...



Location du vendredi au dimanche soir

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES DE MAZION



Habitants de la commune = 120 €

Hors commune = 240 €

Chauffage = 15 €

Caution = 500 €

Le nettoyage de la salle doit être réalisé correctement, sous peine d'être facturé **70 €**.
Une convention est signée avec le locataire responsable.

L'état des lieux d'entrée et de sortie, ainsi que la remise des clés, ont lieu impérativement **le vendredi à 10h et le lundi à 10h**,
sous peine d'une facturation forfaitaire supplémentaire de **50 €**.

Les habitants de Mazion ne peuvent en aucun cas louer la salle à leur nom pour des personnes hors commune.

ALERTE INFOS : La salle des fêtes est momentanément fermée jusqu'à nouvel ordre en raison de l'épidémie de COVID-19.

TARIFS LOCATION MATÉRIEL (UNIQUEMENT POUR LES HABITANTS DE MAZION)



LOCATION BARNUMS

(Disponibles : 2 barnums de chaque dimension)

Barnums (3 x 3m) = 25 € / barnum

Barnums (3 x 4.5m) = 37 € / barnum

Barnums (3 x 6m) = 50 € / barnum

Caution = 300 €

LOCATION TABLES ET BANCS

(Disponibles : 10 ensembles)

5 € / ensemble (1 table et 2 bancs)

Caution = 200 €

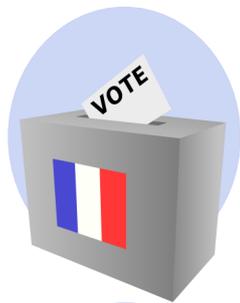


Les habitants de Mazion ne peuvent en aucun cas louer le matériel à leur nom pour des personnes hors commune.

INFOS : les animations, telles que le festival de Jazz ou le marché de Noël, organisées par la commune ont été annulées.

Nous vous remercions de votre compréhension.





ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021...



**Changement du bureau de vote :
SALLE DES FETES DE MAZION**



Les conseillers régionaux sont élus dans le cadre de la région, et les conseillers départementaux sont élus dans le cadre du canton. Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues les **20 et 27 juin 2021**.

VOTE PAR PROCURATION

Un électeur absent le jour d'une élection ou d'un référendum peut **voter par procuration (deux maximum par personne)**. L'électeur absent choisit une personne qui vote à sa place. Cette personne doit voter selon les consignes données par l'électeur absent. L'électeur absent le jour de l'élection ou du référendum doit faire établir la procuration au plus tôt.

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- ⇒ Utiliser le **téléservice (maprocuration.gouv.fr)**, puis **aller en personne** à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne.
- ⇒ Imprimer le **formulaire disponible sur internet (Cerfa n° 14952*02)**, puis le remettre, **en personne** et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet.
- ⇒ Remplir à la main le **formulaire disponible sur place** (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter **en personne** un justificatif d'identité.

POUR VOTER, LES BONS GESTES

Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter :

- ⇒ **Votre stylo pour émarger (stylo bleu ou noir indélébile)**
- ⇒ **Votre bulletin de vote (reçu par courrier)**

Votre procuration en 4 étapes



1

Effectuez votre demande en ligne et conservez le numéro de référence de dossier



2

Rendez-vous en commissariat ou en brigade de gendarmerie pour valider votre procuration, muni(e) de votre numéro de référence et d'une pièce d'identité



3

Recevez la confirmation de votre procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous donnez procuration



ETAT CIVIL 2019-2020



DÉCES

En 2019

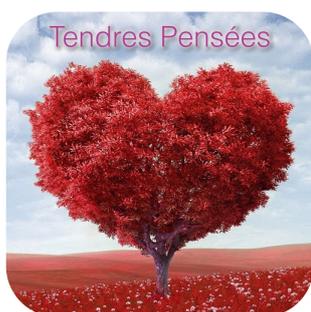
- ✎ M. BARRAT Jean décédé le 26 mai 2019
- ✎ Mme VALLEAU épouse MORANDIERE Béatrice décédée le 14 septembre 2019
- ✎ Mme REAUD épouse MAURIN Aline décédée le 03 octobre 2019
- ✎ M. RIVIERE Robert décédé le 30 octobre 2019
- ✎ Mme LACOSTE épouse SICAUD Marie décédée le 17 novembre 2019

- ✎ M. DUBEAU Edilbert décédé le 10 décembre 2019

En 2020

- ✎ M. BANCAUD Daniel décédé le 16 janvier 2020
- ✎ Mme EYMERY veuve DUBEAU décédée le 05 mai 2020
- ✎ Mme BRYSENS veuve DENGLOS décédée le 24 mai 2020
- ✎ M. DELABRECQUE Robert décédé le 15 juillet 2020
- ✎ M. ROUSSEAU Christian décédé le 07 août 2020
- ✎ Mme RINGEADE Suzanne décédée le 26 août 2020
- ✎ M. BRIMAUD Dominique décédé le 26 septembre 2020

**Madame le Maire et
le Conseil Municipal présentent
leurs sincères condoléances aux
familles.**



NAISSANCES

En 2019

- ✎ PRADIES Lucien né le 10 janvier 2019
- ✎ MORANDIERE Marius né le 19 janvier 2019
- ✎ PEYRABERE FLOCH Sam né le 21 mars 2019
- ✎ MATTHEY Alexandre né le 22 juin 2019
- ✎ TESTAGROSSA Allézio né le 06 décembre 2019
- ✎ TESTAGROSSA Louka né le 08 décembre 2019

En 2020

- ✎ GOÏCOÉCHÉA Emylia née le 14 janvier 2020
- ✎ MOIROT Tyméo né le 14 mars 2020
- ✎ BOUCHAIN DOUCET Léo né le 17 juin 2020
- ✎ BONNERON Kévin né le 28 août 2020

MARIAGES

Se Sont Unis en 2019 :

- ✎ M. BERNAL Jonathan et Mme MATHEN Typhanie, le 18 mai 2019
- ✎ M. ARNAUD Julien et Mme TESTAGROSSA Carine, le 17 août 2019
- ✎ M. BANCAUD Daniel et Mme FORGET BAZZO Marie-France, le 15 décembre 2019

Se Sont Unis en 2020 :

- ✎ M. GRIMAUD Jason et Mme BRUN Carole, le 16 mai 2020
- ✎ M. RECCHIA Piétro et Mme LE MOAN Sophie, le 14 décembre 2020
- ✎ M. PEIFFER Philippe et Mme LEYTÉ Marie, le 30 décembre 2020

**Tous nos vœux
de bonheur
aux nouveaux époux.**

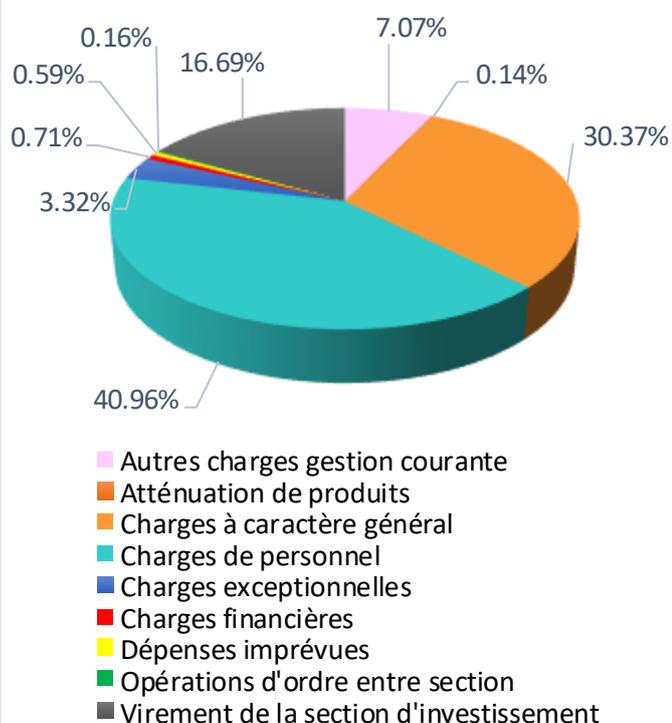




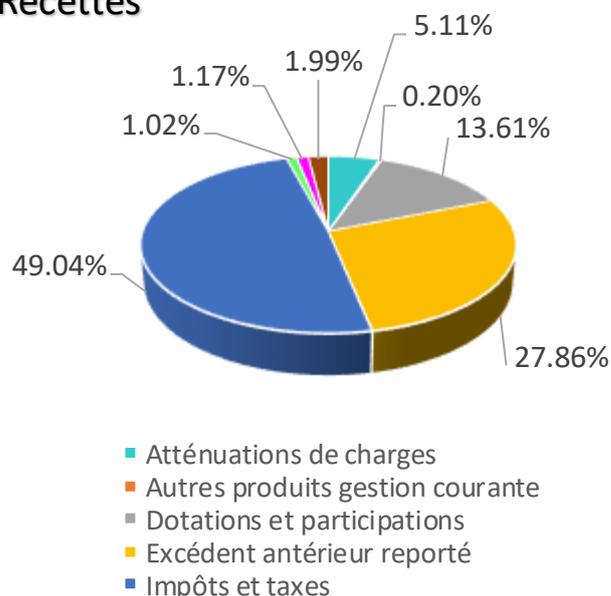
BUDGET 2021...

FONCTIONNEMENT : Dépenses = 587 320,52 € et Recettes = 587 320,52 €

Dépenses

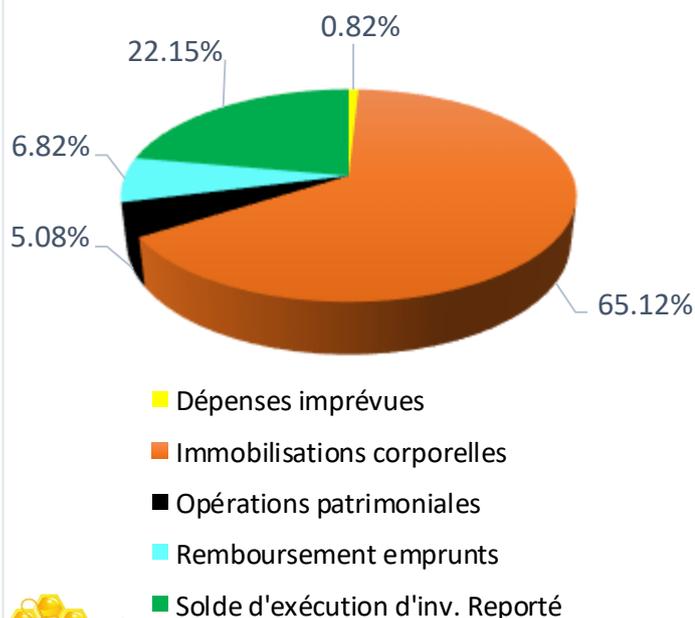


Recettes

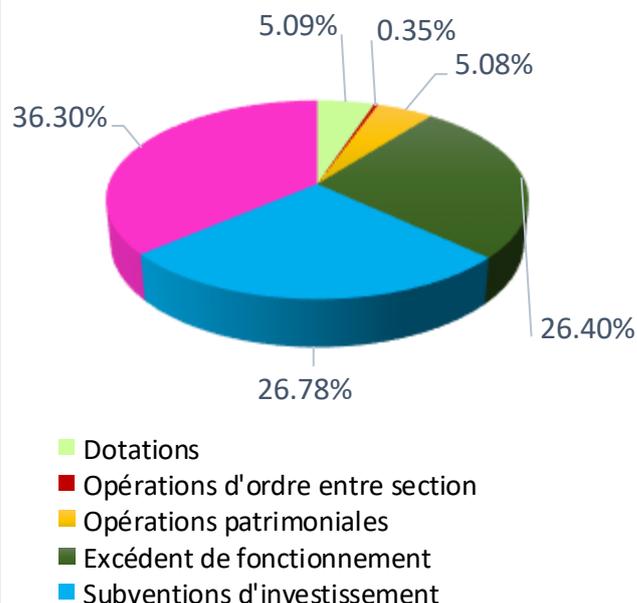


INVESTISSEMENT : Dépenses = 269 956,82 € et Recettes = 269 956,82 €

Dépenses



Recettes



PRÉVISION DE TRAVAUX 2021 en investissement



MAIRIE

- ✂ Acquisition de matériel électoral = 201,89 € *

ÉCOLE

- ✂ Achat d'un aspirateur = 198,81 €
- ✂ Ameublement de la garderie = 1 176,00 € *
- ✂ Rénovation WC de la garderie = 2 070,00 € *
- ✂ Remplacement du chauffage de la cantine = 5 616,00 € *
- ✂ Remplacement de la chaudière école = 4 080,00 € *
- ✂ Rénovation du portillon de l'école = 972,00 € *

LOTISSEMENT BERGERON

- ✂ Complément réfection trottoirs = 4 716,00 €
- ✂ Réfection de la route = 45 790,31 € *

VOIRIE

- ✂ Achat de décorations de Noël = 4 129,44 € *
- ✂ Inventaire et classement des voies communales = 3 404,00 €
- ✂ Acquisition de panneaux et miroirs = 1 070,00 €
- ✂ Réfection du carrefour à Jeantisserme = 6 000,00 €
- ✂ Rénovation de la route à St Aulaye = 8 964,35 €
- ✂ Réfection de la route à Perrin = 5 450,54 € *
- ✂ Rénovation de la route à Pigeon Blanc VC n° 8 = 6 907,19 € *

ÉCLAIRAGE PUBLIC

- ✂ Remplacement de 21 foyers vétustes et ajout de nouveaux candélabres à Bergeron de candélabres = 19 153,25 € *
- ✂ Pose de prises sur les candélabres = 2 574,00 € *

AIRE DE JEUX

- ✂ Achat de tables et bancs = 1 018,80 € *
- ✂ Electrification du portail = 2 084,40 €

TOPONYMES

- ✂ Acquisition de plaques, panneaux et numéros de rues = 5 000,00 €

CIMETIÈRE

- ✂ Rénovation des plaques en granit du monument aux morts = 4 878,00 € *

ATELIER

- ✂ Achat d'un souffleur à dos = 773,10 € *
- ✂ Acquisition d'un nettoyeur à haute pression et d'un surpresseur = 597,00 € *
- ✂ Achat d'un pulvérisateur = 123,00 € *
- ✂ Acquisition d'une scie sabre sans fil = 297,74 € *



PRÉVISION DE TRAVAUX en fonctionnement

De nombreux travaux ont été prévus en fonctionnement :

- ⇒ Rénovation du terrain de pétanque
- ⇒ Création d'une dalle en béton derrière la salle des fêtes
- ⇒ Rénovation des volets du local de la chaudière à l'école
- ⇒ Rénovation des toilettes de l'église
- ⇒ Aménagement du passage piétons devant la garderie
- ⇒ Aménagement du passage piétons devant la mairie
- ⇒ Rénovation des marches et des portes de l'église
- ⇒ Curage des fossés de la commune
- ⇒ Aménagement du fossé derrière le lotissement Bergeron
- ⇒ Fabrication de matériel en vue des futurs élections
- ⇒ Peinture du mur du cimetière





A l'école...

Année scolaire 2020/2021

NOUVAUX HORAIRES à compter du 01 septembre 2021 :
La garderie reste **GRATUITE** et est assurée par Annick, de 07h30 à 09h00 et de 16h30 à 18h30, (réservée aux parents qui travaillent et exceptionnellement lors de prise de rendez-vous).

Au cours de la 4^{ème} période de classe, les élèves de PS/MS/GS ont travaillé sur le thème du jardin.



Nous avons assisté à un spectacle « le jardin de Clément » avant de remettre en service le potager de l'école avec l'aide de Chantal, conseillère municipale et Alain, employé communal.

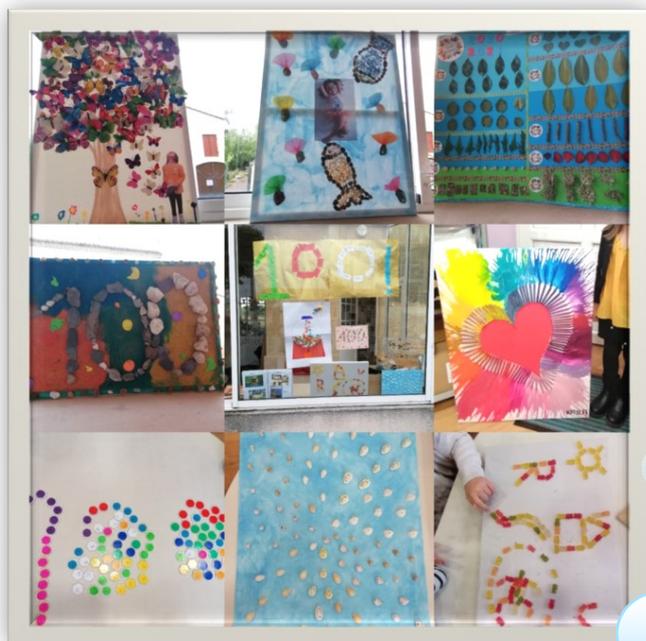
Les enfants ont planté des radis, fraises, salades, herbes aromatiques mais aussi pensées et découvert différents albums de littérature de jeunesse autour de ce thème. Sans oublier la création d'un épouvantail pour surveiller nos semis.

Les élèves ont pu apporter avec eux leur « chaussure plantation » avant les vacances et nous devrions déguster les radis d'ici quelques jours.

Au retour des vacances, la classe a fêté le 100^{ième} jour de classe, tant attendu, sur le thème journée chic.

Ils ont ainsi pu revêtir leur plus belle tenue pour profiter d'une chouette journée. Au programme, ateliers pâtisseries (avec l'aide de mamans), chasse au trésor, couronnes et présentation de leur premier travail à la maison.

Ensuite, nous avons joué au loto pour découvrir les nombres et nous avons terminé par un goûter et une fête en musique. La fin de l'année approche déjà.



ACCUEIL DE LOISIRS



ALSH de Saint Seurin de Coursac

Adresse : 23 Ter Route de St Malo à St Seurin de Coursac. La réservation est obligatoire.

Permanences administratives :

les lundis, mardis et jeudis de 08h30 à 13h00, et les mercredis de 07h30 à 18h30.

Tél : 05 57 32 45 36 ou 06 80 21 19 97

ALSH de Braud-et-Saint-Louis

Adresse : 21 Avenue de la République

Tranches d'âge : 3 - 11 ans (primaire)

Ouverture : Du 1er Janvier au 31 Décembre – tous les mercredis et vacances scolaires (7h30 - 18h30)

Nombre de places disponibles : 80

ALSH de Reignac

Adresse : 2/4 rue de la Victoire

Tranches d'âge : 3 - 11 ans (primaire)

Ouverture : Du 1er Janvier au 31 Décembre – tous les mercredis (7h30 - 18h30),

Nombre de places disponibles : 45

ALSH de Saint-Ciers-sur-Gironde

Adresse : Château La Martinière

Tranches d'âge : 3 - 11 ans (primaire)

Ouverture été : Juillet - Août (7h30 - 18h30)

Nombre de places disponibles : 45

Contact : 05 57 32 61 45

TICKETS DE CANTINE

Le coût du ticket est de 2,20 € pour les enfants et de 3,65 € pour les adultes.

TRANSPORT SCOLAIRE RPI Mazion-Eyrans



La gestion du transport scolaire est transférée du Conseil Départemental à la Région Nouvelle-Aquitaine. C'est la conséquence de la loi NOTRe. De ce fait, un nouveau règlement des transports est établi. Celui-ci fait état de nombreux changements notamment sur la tarification, les frais d'inscription complémentaires et l'établissement de duplicata de titre de transport.

Tarifification :

Le coût pour les enfants sera de **30 €** par élève.

Frais pour un duplicata de titre de transport :

Toute perte de titre de transport entraînera un coût supplémentaire de **10 €**.

Site internet : www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

TRANSPORT SCOLAIRE (Collège et lycées de Blaye)

www.transport.nouvelle-aquitaine.fr ou siesdeblaye@orange.fr

S'adresser au S.I. des Etablissements du Second Degré de Blaye : **05 57 32 72 40**

A la mairie de CARTELEGUE (1^{er} étage)

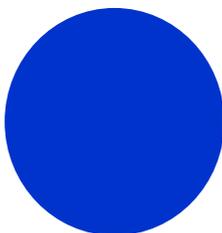
Permanence du lundi au vendredi de 14 h à 17 h





ANIMATION ANGLAIS

ANIMATION ANGLAIS VOUS PROPOSENT POUR 2021



Conversation, coffee & cake le jeudi juin/juillet -10 hrs - Joanna 06 89 29 61 22

Nous organisons pour les adultes des rencontres anglophones ludiques – quiz culturelles, loto ou scrabble, permettent de tisser des liens entre des Anglophones dans la région et vous !

Stage Pré-rentrée pour les CM2 : du 23 au 27 août -10 hrs - Anna 06 33 97 43 75

Avec le stage de pré-rentrée, votre enfant travaille les notions clés du programme et retrouve les bons réflexes pour aborder sereinement la rentrée scolaire.



COURS D'ANGLAIS D'ADULTES de septembre 2021 à juin 2022

Nous vous accueillons dans un cadre très convivial pour perfectionner votre anglais, que cela soit pour vos loisirs, améliorer votre mémoire ou dans le cadre professionnel.

INSCRIPTIONS à ANIMATION ANGLAIS à 7b Le Bourg MAZION 33390

ADULTES : MARDI 07/09/21 - MERCREDI 08/09/21 de 17h30 à 20h avec test de niveau CERCL
ENFANTS MERCREDI 08/09/21 14h – 17h30

Programme avec Joanna Doogan - Deux heures x 30 cours = 60 heures Tel 06 89 29 61 22

LUNDI	ELEMENTAIRE	14h30 -16h30
	DEBUTANTS	17h-19h
MARDI	HAUT ELEMENTAIRE	9h30-11h30
	PRE-INTERMEDIAIRE	18h15-20h15

Programme avec Anna Faure - Deux heures x 25 cours = 50 heures Tel 06 33 97 43 75

MERCREDI	INTERMEDIAIRE	9h-11h
	CONVERSATION	18h-20h

ATELIERS D'ANGLAIS POUR LES ENFANTS de septembre 2021 à juin 2022

Programme avec Anna Faure Une heure x 30 cours = 30 heures Tel 06 33 97 43 75

LE MERCREDI MATIN	CP	11h-12h
LE MERCREDI APRES-MIDI		
4eme & 3eme		14h-15h
6eme & 5eme		16h-17h
CE2 CMI & CM2		17h-18h

TARIF DE GROUPE 6€ l'heure par personne. (minimum de 6 personnes)

Cours particuliers 10 heures 300€ : Adulte ou Soutien Collège ou Lycée (possible par ZOOM)

SIRET 48784648700030

SIRET 52013051900025

ASSOCIATION DE CHASSE

Le président, M. MORANDIERE François, remercie tout particulièrement les bénévoles et participants pour l'organisation.

Lors de l'assemblée générale du 07 juin 2019, l'association de chasse a procédé à l'élection d'un nouveau bureau :

Président : MORANDIERE François
Vice-Président : EYMERY Jérémy
Trésorier : RUBIO Michel
Secrétaire : GRENIER Didier



FOYER CULTURE ET DETENTE



Cette année encore nous avons dû nous résigner à n'organiser aucune manifestation.

Aujourd'hui, il semblerait que nous puissions renouveler nos activités (un concours de pétanque en septembre, Halloween en octobre et bien d'autres..)



Nous sommes toujours en recherche de bénévoles et de nouvelles idées pour notre association. N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Nous espérons vous voir à notre prochaine réunion.

Pour tous renseignements :
Madame LEBLANC Samira, Présidente,
au 06 58 10 85 36

GYM MAZION - SAINT SEURIN DE CURSAC

La reprise de la gymnastique cette année s'est faite par un changement d'animatrice de Pilates avec Mme Antinéa EYMAS qui nous a rejoint. M. Alexandre KENT continue les cours de zumba et fitness à la salle des fêtes de Mazion les mercredis, à 18h15 pour la zumba, et à 19h45 pour le fitness.

Par décision des mairies (via décisions ministérielles), les salles des fêtes sont fermées. Mais les cours reprennent par vidéos par nos animateurs, ainsi nous pouvons faire notre gym aux jours et heures qui nous plaisent.

A toutes et tous, je souhaite que nous reprenions notre sport dans de bonnes conditions, et ainsi nous retrouver et échanger pour reprendre notre vie d'avant.

Pas de cours pendant les périodes de vacances scolaires.

COURS D'ESSAI GRATUIT

Inscription avec certificat médical, responsabilité civile, et photo d'identité

Matériel : matelas de gym, ballon pour le Pilates, serviette éponge, baskets obligatoires, bouteille d'eau



Venez vous détendre et profiter des bienfaits de la gymnastique dans une ambiance sympathique et conviviale.

Pour tous renseignements :
Madame POIREAUDEAU Muriel, Présidente, au 06 85 93 02 01





Une nouvelle association est née

LES EPICIERS DE L'ESTUAIRE, épicerie solidaire itinérante est née en 2020, sous l'impulsion de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) et de son CIAS. Composée de bénévoles, elle a mené une expérimentation fin 2020 qui lui a permis de constater un réel besoin. Elle s'est mise en ordre de marche en janvier 2021.

Que fait-elle ?

Son but est d'apporter aux personnes du territoire en situation de précarité non seulement une offre alimentaire de qualité et à bas coût mais également de créer et de maintenir un lien social grâce à l'accueil et l'accompagnement afin de favoriser leur retour à l'autonomie.

Qui sont nos bénéficiaires ?

Ce sont des personnes et des familles en difficulté sociale orientées par le service Action Sociale et Insertion du CIAS de la CCE (**SASI : contact 05.57.32.43.31**).

Qui sont nos partenaires ?

En premier lieu bien sûr la **CCE** sans qui rien ne serait possible. Elle nous apporte un soutien financier qui nous a permis, par exemple, de recruter en apprentissage pour 6 mois une étudiante en BTS. Cette personne nous aide à structurer notre jeune association. La CCE nous apporte également son soutien logistique avec les services Vie Associative et Service Action Sociale et Insertion (SASI).

Les assistantes sociales ainsi que les assistantes en démarches administratives repèrent les familles et personnes isolées en difficulté et établissent une carte de bénéficiaires qui permet l'accès à notre épicerie itinérante. Enfin, le service Communication crée nos outils de communication.

En second lieu, la **Banque Alimentaire de de la Gironde (BABG)** nous fournit le camion-épicerie qui vient tous les jeudis sur 4 communes du territoire : St Ciers, Braud, Marcillac-Val de Livenne et Cartelègue, rapprochant ainsi le service des usagers.

La BABG nous fournit également l'essentiel des produits alimentaires et d'hygiène à bas coût.

Le 3ème partenaire est le **CFM de Reignac** qui, grâce aux formateurs et étudiants de la section Commerce du CFA qui nous apportent leur aide et savoir-faire en participant à la préparation des commandes et des ventes, en participant aux ventes in situ et en étant présents au retour des produits en vue de les stocker dans une salle du CFM. Cette action est en même temps, pour ces jeunes une leçon de vie et un exercice pédagogique en vrai.

Enfin, il faut souligner l'action de nos bénévoles qui, semaines après semaines, viennent donner le coup de main indispensable, chargeant et déchargeant le camion, présents sur les ventes selon un planning pré-établi.

Jugez plutôt : au 1er trimestre 2021, nous avons distribué 1739 kg de produits auprès de 67 foyers représentant 157 personnes. Bravo et merci à eux!

Je ne peux conclure sans évoquer l'aide que nous recevons, en plus de celle de la CCE, par des dons et actions de mécénat, par des subventions de nombreuses communes du territoire au nombre desquelles nous comptons **MAZION**.

Je remercie chaleureusement Madame le Maire et son Conseil Municipal pour ce choix qui nous va droit au cœur.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



1. Vous avez un projet de construction et votre terrain ne peut pas être raccordé au réseau d'assainissement de votre commune (le « tout-à-l'égout ») ou vous souhaitez réhabiliter un assainissement existant.

Vous devez impérativement obtenir la validation du SPANC sur votre projet d'assainissement avant d'effectuer des travaux. Si vous déposez un Permis de construire, l'avis du SPANC doit être joint à votre dossier pour que celui-ci soit recevable.

Pour cela avant de déposer votre permis de construire ou d'effectuer vos travaux :

- Vous devez vous procurer un formulaire de demande d'installation de dispositif d'assainissement non collectif, au secrétariat de votre mairie, au siège de la Communauté de Communes de l'Estuaire, vous remplissez le formulaire, si besoin vous pouvez vous faire aider par le technicien du SPANC ou par l'entrepreneur qui réalisera vos travaux d'assainissement.
- Vous envoyez ou déposez votre dossier au SPANC (38, Avenue de la République, 33820 Braud et Saint-Louis).
- le SPANC instruit votre dossier, suite à une visite de terrain et vous remet un avis sur votre projet que vous devrez joindre à votre demande de PC.

Au moment de la réalisation de votre projet :

- Vous devez prévenir le SPANC **8 jours avant le début de vos travaux** afin de prévoir le ou les passage(s) du technicien sur site.
- Le technicien du SPANC contrôle le chantier et veille au bon respect des préconisations du projet ainsi que des règles de l'art (dimensions, qualité et mise en œuvre des matériaux...).
- Le SPANC vous remet ensuite un 2eme avis sur la réalisation de votre projet.

Tarifications de la procédure (recouvrée par le Trésor Public) : 170 € pour l'avis sur la conception du projet et le suivi de la réalisation.

2. Votre maison est équipée d'une installation d'assainissement non collectif (elle n'est pas raccordée au « tout-à-l'égout »)

Depuis 2003, toutes les installations doivent être diagnostiquées par le technicien du SPANC afin d'évaluer leur impact sur l'environnement (eau souterraine et superficielle) et de détecter d'éventuels risques sanitaires. Cette visite vise également à inciter les propriétaires à un meilleur suivi ou à la réhabilitation de leur installation d'assainissement vieillissante.

Par la suite le suivi des installations sera assuré par des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien réguliers. Ces visites ont lieu tous les 7 ans.

Tarification de la visite 17,14 €/an.

3. Vous souhaitez vendre votre habitation équipée d'une installation d'assainissement non collectif

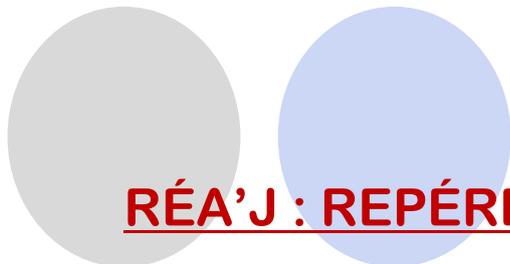
Si votre diagnostic (ou contrôle de bon fonctionnement et d'entretien) est daté de plus de 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente ou s'il n'a pas été réalisé, vous devez faire réaliser par le technicien du SPANC un nouveau contrôle de votre installation.

Le SPANC dressera l'état des lieux de votre installation d'assainissement qui vous sera demandé pour établir l'acte de vente.

Tarification (recouvrée par le trésor public) : 150 €.

Contact : Emilie ASSELOT, Technicien SPANC
38 Avenue de la République 33820 BRAUD-ET-SAINT-LOUIS
Tél. : 05 57 94 05 88 / 06 13 20 67 66
Fax : 05 57 42 64 40
Mail : spanc@cc-estuaire.fr





RÉA'J : REPÉRER ACCOMPAGNER

Dans le cadre européen de l'IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes), le Département de la Gironde propose un dispositif de repérage et d'accompagnement sur trois territoires : Médoc, Haute Gironde/Libournais et Sud Gironde.

Cette action vise à aller à la rencontre de jeunes (**jusqu'à 29 ans**) demandeurs d'emploi, non accompagnés par les structures de l'emploi classiques (Mission Locale, Pôle Emploi...) pour réaliser avec eux de façon personnalisée, un point sur leur situation actuelle et imaginer un avenir professionnel.

Les professionnels de cette action seront régulièrement présents dans votre commune. La participation à cette action est sans engagement et totalement gratuite pour les jeunes.



N'hésitez pas à contacter directement l'équipe de la plateforme
#RÉA'J Haute Gironde & Libournais :
29 Cours Tourny 33500 LIBOURNE

Delphine CRESTÉ

Référente Haute-Gironde et Libournais
Conseillère en insertion socio-professionnel
dcreste@anthea-rh.com
05.57.51.39.65 / 07.71.06.11.94

Elodie CHAUQUET

Educatrice Spécialisée Haute Gironde
echauquet@anthea-rh.com
05.57.51.39.65 / 06.01.19.89.92

Chloé FRELAND

Conseillère en insertion socio-professionnelle Libournais
cfreland@anthea-rh.com
05.57.51.39.65 / 06.36.48.06.16

Ophélie ZO'OMBA

Educatrice Spécialisée Libournais
ozoomba@anthea-rh.com
05.57.51.39.65 / 07.71.02.08.63

MISSION LOCALE



La Mission Locale, c'est quoi ?

La Mission Locale de la Haute Gironde accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, dans leurs démarches sociales et professionnelles. C'est une association qui assure une mission de service public.

Ses domaines d'intervention ?

Vous pourrez être aidés dans votre orientation, dans votre choix de formation, dans vos démarches de recherche d'emploi... mais aussi trouver des solutions de mobilité (Inser'Scoot), de l'information sur le logement (avec le CLLAJ), sur la santé (avec le PAESJ), sur vos droits et des aides pour l'accès au sport et à la culture.

Comment ça fonctionne ?

A Blaye, un suivi personnalisé avec un conseiller vous est proposé afin de vous accompagner dans votre parcours d'accès à la vie active.



MISSION LOCALE DE LA HAUTE GIRONDE

Antenne de Blaye

17 rue Saint Simon

33390 BLAYE

Tél. : 05 57 42 89 75

www.mlhautegironde.org

Rejoignez-nous sur Facebook



CIVISME : Mieux vivre ensemble



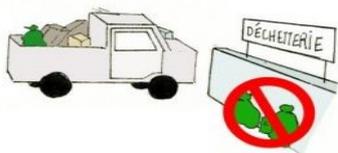
Puisque la vie est faite tout autant de respect que de tolérance, voici quelques précautions

Circulation et stationnement :



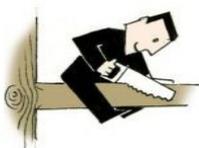
- Roulons à vitesse modérée, respectons les **limitations de vitesse**.
- Stationnons nos véhicules uniquement sur les places matérialisées au sol. Ne stationnons pas sur les places signalées pour les handicapés.
- Pour le bien-être et la sécurité de tous, nous vous rappelons que le code de la route **interdit le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir**.

Propreté :



- Ne jetons pas les débris en dehors des **containers réservés à cet usage** : containers pour le verre situés à l'angle de la rue desservant le lotissement Les Sables.
- Évacuons nos objets encombrants à la **déchèterie** sans attendre.
- **Ramassons les déjections de notre chien sur le trottoir**. Depuis le 27 septembre 2007, l'article R. 632-1 du Code pénal réprime toutes les déjections. L'article R. 48-1 du Code de procédure pénale permet de verbaliser cette contravention par un timbre-amende rose de 35€.
- **Respectons les espaces verts** communaux et privés.
- Il est recommandé de sortir les poubelles au plus tôt la veille de la collecte après 18h00 et **de rentrer les poubelles ensuite le plus rapidement possible**.
- **Les propriétaires ou locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété**. Il est interdit de jeter les balayures sur la voie publique ou dans les avaloirs d'eaux pluviales. Il est souhaitable que les jardins soient régulièrement entretenus afin d'éviter la propagation des ronces et autres graminées aux propriétés voisines. En hiver, il incombe aux propriétaires de dégager la neige du trottoir devant leur habitation.

Civilité et Sécurité :



- Les arbres, arbustes et arbrisseaux doivent être plantés à bonne distance des propriétés voisines. La distance légale est de 2m de la ligne séparative des deux propriétés.
- N'oublions pas **d'élaguer nos arbres ou autres haies** en bordure des voies publiques et privées de manière à permettre le passage des piétons sur les accotements et éviter que les branches ne touchent les câbles électriques ou téléphoniques.
- Egalement pour des raisons de tranquillité publique du voisinage, **l'utilisation des installations extérieures du complexe sportif est interdite tous les jours après 21h00**.





BRUITS DE VOISINAGE (Extrait de l'arrêté du 22 avril 2016)



COMPORTEMENT AU DOMICILE

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, perceuse, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

- **Les jours ouvrables de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

[...]

ÉLAGAGE

Il est obligatoire, dans un rayon de 50 mètres minimum autour des constructions.

Le non respect de cette obligation peut conduire à une amende de 30 € par m² et peut engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre.

Le débroussaillage, l'élagage et le maintien en état doivent être effectués par le **PROPRIÉTAIRE** ou le **LOCATAIRE non saisonnier**.

EXTRAIT - Arrêté concernant l'élagage ou l'abattage d'arbres



« **Article 1** : Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentiers, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Article 2 : Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins.

Article 3 : Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

Article 4 : En bordure des voies communales et des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois (le cas échéant).

Article 5 : En bordure des voies départementales, il est rappelé aux propriétaires riverains et à leurs représentants que le règlement de voirie départementale s'applique. Il régit les plantations, la hauteur des haies vives, l'élagage et l'abattage des arbres le long du domaine public départemental.

Article 7 : Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure. »

Article 8 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. »



LE DÉBROUSSAILLEMENT, non seulement c'est un DEVOIR mais c'est aussi une OBLIGATION...



Le **débroussaillage** consiste à limiter la propagation des incendies et des nuisibles (rongeurs, serpents...) par la réduction des végétaux. Il s'agit donc de couper les plantes herbacées, les arbustes, élaguer les branches basses des arbres et éliminer les végétaux coupés (déchetterie). Le **débroussaillage** incombe à celui qui crée le risque : le propriétaire ou son ayant droit ou son locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou non.

Un jardin non-entretenu peut causer du tort au voisinage : mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. Vous devez donc veiller à entretenir un minimum votre propriété. Auquel cas, **vous engagez votre responsabilité en cas de préjudice causé.**

Vous devez **tailler ou élaguer** régulièrement les branches des plantations qui dépassent de votre propriété. Votre voisin ne pourra, lui-même, couper les branches qui avancent sur son terrain, en revanche, il pourra vous y contraindre en faisant **appel à la justice**. Concernant les ronces, les brindilles ou les racines, il pourra les couper lui-même s'ils empiètent sur sa parcelle.

Les **distances de plantation** sont très précisément fixées par la loi :

- Si la hauteur de l'arbre (ou de l'arbuste) est supérieure à 2m, la distance doit être au minimum à 2m de la limite de propriété.
- Si la hauteur de l'arbre (ou de l'arbuste) est inférieure à 2m, la distance doit être au minimum à 0,5m de la limite de propriété.

(La distance est établie entre le centre de la haie (ou d'un arbre) et la limite séparative.)



DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite par le règlement sanitaire départemental, car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement.

La lutte contre la pollution atmosphérique doit être menée sur le long terme et avec des actions de fond. Particuliers, collectivités, entreprises : nous sommes tous concernés.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts **fait l'objet d'une interdiction générale**

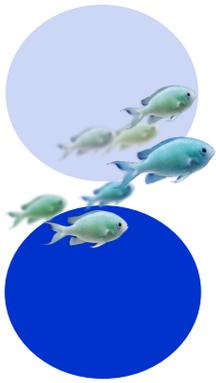
Ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage :

- ♦ **LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE** tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes
- ♦ **LE BROYAGE ET LE PAILLAGE** petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes
- ♦ **LA DÉCHETTERIE** vous pouvez également y déposer vos déchets verts, ils y seront valorisés

Retrouvez plus d'informations et d'outils pédagogiques sur :
www.centre.ademe.fr





Préparez vous à la retraite...

La semaine des Rendez-vous de la retraite est, comme chaque année, l'occasion de prendre le temps de s'informer sur ses droits à la retraite.

À tout âge, que l'on soit proche ou non de la retraite, et parce que l'ensemble des actifs du secteur privé a un jour cotisé pour sa retraite, c'est l'opportunité d'échanger gratuitement avec un expert retraite sur sa situation, selon son parcours professionnel et personnel.

C'est aussi le moment pour se familiariser avec les services, les démarches et les outils d'aide à la décision proposés gratuitement par les régimes de retraite Agirc-Arrco et Assurance Retraite.

Du lundi 28 juin au samedi 3 juillet 2021, plus d'un millier de conseillers retraite seront mobilisés pour apporter des réponses personnalisées aux actifs. 40 000 entretiens proposés par téléphone ou en face à face, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, au sein de l'un des 230 points d'information retraite répartis dans toutes les régions de France métropolitaine et dans 4 départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion).

Ouverture de la prise de rendez-vous le lundi 7 juin sur le site www.rdv-retraite.fr

Informations pratiques sur le site des Rendez-vous de la retraite www.rdv-retraite.fr :

Dates des RDV de la retraite : du lundi 28 juin au samedi 3 juillet 2021.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, le samedi de 9h à 18h. un tchat en ligne organisé avec le magazine Notre Temps, sur leur site internet, le mardi 29 juin à 10h30.

Parce que les actifs souhaitent aujourd'hui pouvoir accéder facilement à l'ensemble de leurs droits retraite, base et complémentaire, l'Assurance retraite et l'Agirc-Arrco agissent ensemble pour vous simplifier la vie.



Ensemble pour vous simplifier la vie



Avec la participation des groupes de protection sociale :

AG2R LA MONDIALE • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IRP AUTO • LOURMEL • PRO BTP) • APICIL • BTPR • CRC • CGRR • IRCEM • IRCOM • KLESIA • MALAKOFF HUMANIS

JEUX

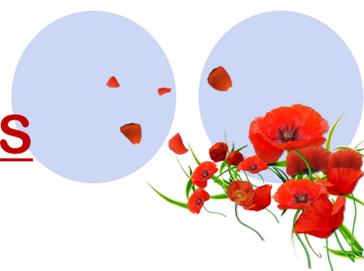
LE MONDE DES CHATS

R	A	C	E	D	I	L	E	F	I	L	A	M	O	S	G	P
X	E	T	T	E	L	I	O	T	I	B	A	B	I	N	E	S
U	J	I	N	O	R	B	T	E	N	I	S	S	U	O	C	I
E	C	A	D	I	R	G	M	S	M	P	E	L	A	G	E	A
R	H	G	V	I	R	M	I	A	I	P	E	R	S	A	N	M
T	A	S	T	A	O	A	N	D	T	B	X	R	U	G	A	O
R	S	I	N	S	N	X	D	I	E	O	E	B	O	R	M	I
A	S	E	B	I	R	A	O	N	R	P	U	R	A	U	R	S
H	E	S	L	I	O	P	I	S	A	F	A	R	I	M	I	M
C	H	A	T	O	N	S	B	S	H	M	U	O	M	E	B	E
A	B	Y	S	S	I	N	M	I	A	U	L	E	M	E	N	T

ABYSSIN	MOU
ANGORA	NEBELUNG
BABINES	OUIË
BALINAIS	PEDIGREE
BIRMAN	PELAGE
BRITISH	PERSAN
CHARTREUX	POILS
CHASSE	RACE
CHATONS	RAGDOLL
COUSSINET	REPAS
FÉLIDÉ	ROBE
HARET	RONRON
JAVANAIS	SAFARI
MANDARIN	SIAMOIS
MANX	SIBÉRIEN
MATOU	SOINS
MIAOU	SOMALI
MIAULEMENT	SOMMEIL
MIMI	TOILETTE



TRANSGIRONDE : TARIFS BUS



TITRES OCCASIONNELS			
Aller simple plein tarif			2,00 €
Aller-Retour dans la journée			3,60 €
Carte 10 voyages (1,60€ le voyage)			16,00 €
Carte 10 voyages JEUNES - de 28 ans (0,80 € le voyage)			8,00 €
Abonnements TransGironde			
Libre circulation sur l'ensemble du réseau TransGironde			
	Hebdo	Mensuel	Annuel (prélèvement)
Tout public	14,40 €	40,00 €	400 € (33,33 €/mois)
Jeunes -28 ans	7,20 e	20,00 €	200,00 € (16,67 €/mois)
Abonnements Modalis			
Libre circulation sur l'ensemble du réseau TransGironde et TBC (Tram, Bus de la CUB)			
	Hebdo	Mensuel	Annuel (prélèvement)
Tout public	21,50 €	67,70 €	725,12 € (60,43 €/mois)
Jeunes -28 ans	15,40 €	49,00 €	444,80 € (37,07 €/mois)

Depuis 2012, la tarification unique a été instaurée. Ce qui signifie que désormais quel que soit le trajet ou la distance parcourue, même en correspondance directe avec une autre ligne TransGironde, le prix est le même.

Plans et horaires sur :
www.transgironde.fr



TRAVERSÉE BLAYE-LAMARQUE 2021

* **Haute Saison** : Du 01 mai au 30 septembre

Légende : **L, M, Me, J, V** = Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi - **S, D et JF** = Samedi, Dimanche et Jours Fériés

DÉPART BLAYE		DÉPART LAMARQUE	
La semaine	7h15 - 09h - 11h - 15h - 16h30 - 18h	La semaine	7h45 - 09h30 - 11h30 - 15h30 - 17h - 18h30
Le week-end et les jours fériés	09h - 11h - 15h - 17h - 18h30	Le week-end et les jours fériés	09h30 - 11h30 - 15h30 - 17h30 - 19h

TARIFS DES TRAVERSÉES DU FERRY (moyens de paiement : chèques, carte bancaire, espèces, chèques vacances)	ALLER SIMPLE Haute saison*	Prix d'achat carte 10 passages no nominative valable 1an
Piéton adulte	3,10 €	20,00 €
Tarif social adulte	0,50 €	Voir conditions sur site
Enfant jusqu'à 4 ans	gratuit	-
Enfant entre 5 et 13 ans	1,50€	10,00 €
Jeunes 14-25 ans	1,90 €	13,00 €
Vélo, cheval	gratuit	-
Moto, quad, voiture sans permis	10,00 €	60,00 €
Voiture, fourgon	18,50 €	100,00 €
Camping car	26,00 €	180,00 €
Attelages, caravanes, van	13,00 €	-

SE PRÉSENTER 30 MINUTES AVANT L'HEURE DU DÉPART INDIQUÉE



SERVICE DES TRANSPORTS MARITIMES

6 Cours du Général de Gaulle
33390 BLAYE
Tél. : 00 33 (0)5 57 42 04 49
www.transgironde.fr





COORDONNÉES UTILES

Vie scolaire

Ecole maternelle Lucie Artu de Mazion : 05 57 42 38 60
Transport scolaire lycée / collège : www.transport-scolaire-blaye.fr

Déchetterie

Lieu-dit Fourneton 33390 Saint Paul de Blaye : **05 57 42 81 51**
Période été : du 01/02 au 31/10 **Période hiver** : du 02/11 au 31/01

SMICVAL

8 Route de la Pinière - 33910 St Denis de Pile
www.smicval.fr ou **05 57 84 74 00**

Communauté de Communes de l'Estuaire

38 avenue de la République - 33820 Braud et Saint Louis
www.cc-estuaire.com - Tél : **05 57 42 61 99**

CIAS

86 avenue de la république - 33820 St Ciers sur Gironde
05 57 32 43 31 - accueil.cias@cc-estuaire.fr

Maison de la solidarité

17 avenue André Lafon - 33820 St Ciers sur Gironde
05 57 32 66 99 - social@cc-estuaire.fr

Maison du Département des solidarités

M.D.S.I. 2 rue de la Libération - 33390 Blaye
05 57 43 19 22

Vétérinaires

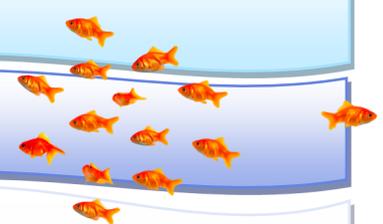
Blaye : 116 rue de l'hôpital = 05 57 42 00 05
Saint Aubin de Blaye : 31 Aux Voinauds = 05 57 32 62 34
Caignac : 181 ter avenue de Paris = 05 57 68 11 29
Pugnac : 500 rue de l'Hôtel de ville = 05 57 68 82 82

Fourrière Intercommunale Groupe SACPA

Téléphone : 05.57.58.25.46
Site internet : <http://www.groupesacpa-chenilservice.fr/>
Adresse : 5 Terrier des Pageots - ZI des Pins 33820 Saint-Aubin-de-Blaye

Urgences médicales

Hôpital de Blaye : 05 57 33 40 00
Centre anti-poisons : 05 56 96 40 80



Nous vous rappelons que les règles de bonne conduite doivent être respectées par tous pour que règne une bonne entente entre nos concitoyens. Pour cela chacun doit faire preuve de bonne volonté.

Ne pas jeter sur la voie publique